ADRESSE
A LA CONVENTION NATIONALE,
Pour faire rentrer tous les Assignats.

LÉGISLATEURS,

FIXER la révoulution à l'époque de l'acceptation de la constitution Française, doit être le seul but de la convention nationale.

Vous proposer le moyen d'y parvenir, est le devoir d'un citoyen Français, qui est persuadé que la constitution que vous avez présentée à l'acceptation du peuple, contient toutes les bases de son bonheur.

L'orage qui gronde depuis quatre années sur le territoire Français, a été aussi utile à la régénération de ses habitans que le débordement du Nil est nécéssaire aux terres de l'Egypte : mais si ce fleuve séjournait trop long-tems sur les terres de ce pays, les récoltes

seraient perdues : de même si à l'époque de la constitution, vous ne chassez pas cet orage sur un autre territoire, vous perdrez le fruit que vous devez recueillir de ce bienfait, et la liberté et l'égalité que vous avez fait sortir du cahos pour le bonheur des Français, retomberont dans le néant.

Plus nous approchons de l'instant heureux où tous les Français vont se réunir, par leur députés, sous la voute de la nature, pour y jurer, en présence de l'intelligence suprême, *unité fraternité* et le soutien de la constitution Française une et indivisible; plus les ennemis de cette heureuse constitution s'agitent en tous sens pour tourmenter les citoyens.

Il faut en convenir législateurs, les maux attachés aux changement de gouvernement, leurs ont fourni des armes bien puissantes pour attaquer les âmes faibles : et vous savez qu'il en existe très-peu de fortes.

L'arme la plus puissante dans les mains des ennemis de la révolution, a été l'augmentation progressive des marchandises, et par suite des denrées de première nécessité.

Personne ne contestera, maintenant, que la trop grande quantité d'assignats mis en circulation n'en soit la première cause.

Nous ne pouvons considérer, cependant, toutes les émissions d'assignats faites ainsi que les dilapidations qui ont eu lieu, que comme le resultat des accidents qu'entraînent après elles les révolutions.

Vous êtes tous persuadés que les assignats font le malheur de la République: la preuve en est dans vos décrets qui ont sollicité les moyens d'en retirer de la circulation. Au lieu d'en retirer, vous en avez décrété pour 12 cent millons le 7 mai. Depuis ce décret, le malheureux qui payoit un choux deux sous, le paye huit sous, et le reste en proportion.

Avec de bonnes intentions, vous n'avez cependant, employé que des remedes corrosifs; aussi les maux se sont augmentés sous tous les rapports.

Quelques soient nos maux, législateurs, vous pouvez y mettre un terme, et répandre le baume de la bienfaisance sur toute la république en donnant la tran-

quilité à tousples citoyens sur l'état des finances.

Représentans du peuple, il y, a eu pour 5, 100, 000, 000, d'assignats de décrétés; il y en a pour 857, 000, 000, de brûlés ou rentrés, il en reste pour 4, 243, 000, 000, en circulation ou décrétés.

Toute énorme qu'est cette somme d'assignats, je viens vous proposer de les retirer tous de la circulation dans l'espace de six mois et d'en payer la valeur.

J'ose vous assurer, législateurs, que c'est le seul moyen qui soit en votre pouvoir pour tranquiliser les esprits, faire reparaître le numéraire, garnir de grains les marchés et par suite reprendre à toutes les marchandises leur cours ordinaire.

Les dépenses énormes de la nation, ont tellement altéré la confiance des citoyens, qu'il n'en existe peut-être pas dix mille, qui dans l'opinion qu'ils ont sur les finances, ne fissent volontiers le sacrifices d'un cinquième de leur fortune pour s'assurer la jouissance du reste.

Ces dépenses excessives, sont nécessairement les suites d'un changement total de gouvernement: mais, tous les citoyens devant jouir du bénéfice de ce changement, ils doivent coopérer tous au rétablisse-

ment de l'ordre dans les finances. Sous le regne de l'égalité, tout doit être proportionnellement réparti.

C'est d'après cette base, que vous pouvez, vous devez même, débarasser les citoyens de tous les assignats qui sont maintenant, pour la république, un fléau dont-il serait impossible de calculer les ravages.

Lorsqu'un gouvernement a abusé de son crédit, il ne lui reste d'autre moyen que de vendre une partie de ses biens fonds à ses créanciers. Tel est la positions de la nation Française. Vous devez donc décréter qu'il sera vendu pour un millard de bien fonds des émigrés, que toutes les forêts nationales seront aliénés pour un tems, conformément au projet qui vous a été présenté le premier mai dernier. Après avoir rendu ce décret, vous décréterez que les assignats mis en circulation n'auront cours que jusqu'à la fin de décembre de la présente année que passé ce tems, il ne seront plus reçus qu'en payement d'actions dans les forêts nationales; ou en acquisition des biens des émigrés que comme il est de la dignité de la nation Française de les rembourser promptement.

Tous les citoyens de la république, ayant, soit en bien fonds, soit en mobilier une fortune de cent mille livres et audessus seron tenus de compter en assignats quatre pour cent de leurs fortune dont il leur sera donné une reconnaissance qui sera reçue en payement des biens des émigrés pour les trois quart de sa valeur, et l'autre quart reçu en payement d'actions dans les forêts nationales.

Les citoyens ayant une fortune audessous de cent mil livres jusqu'à vingt mil livres payeront trois pour cent de leur fortune remboursables en actions sur les forêts nationales.

Tous les citoyens qui n'ont pas d'autre fortune que des rentes sur l'état, seront tenus de prendre des actions dans les forêts nationales jusqu'à concurrence du cinquième de leurs rente. Ainsi que tous ceux qui sont salariés par la nation sous tel dénomination que ce puisse être.

Enfin tous les autres citoyens de la république seront tenus de prendre au moins une action de 25 liv. dans la vente des forêts nationales.

Ce décret ne pourra être regardé que comme un acte de bienfaisance de la na-

tion qui en faisant rentrer tous les assignats au moyen d'une légére avance dont les citoyens reçoivent la valeur, assure à tous les citoyens la jouissance tranquile de ce qu'ils ont te un revenu certain pour un âge avancé, pour un sacrifice dont-il seront bientôt recompensés par la diminution de toutes les denrées.

Le milliard sur les biens des émigrés joints aux forêts nationales, ne suffisant pas pour rembourser tous les assignats, vous rembourserez le surplus en argent et en billets des acquéreurs des biens nationaux non payés qui porteront trois pour cent d'intérêt payable par les dits acquéreurs et au moyen d'un timbre nationale, ces billets auront cours comme monnoies.

DÉMONSTRATION DU REMBOURSEMENT.

Du bien des émigrés, pour . .	1,000,000,000
Les forêts nationales, pour. .	2,500,000,000
En argent réparti dans tous les départements, en proportion de leurs contributions.	100,000,000
En billets des acquéreurs des biens nationaux dans la même proportion de l'argent.	643,000,000
Total des assignats en émission.	4,243,000,000

Par ce moyen salutaire, vous retirerez de la circulation tous les assignats décrétés sans une grande commotion; tous les citoyens auront contribué à leurs bonheur particulier et à l'affermissement de la république.

Je dois maintenant vous présenter le tableau de vos ressources pour continuer la guerre. Elles sont immenses, et sa publicité suffira pour démontrer aux puissances coalisées, qu'il leur sera imposible de dicter des loix à la république Française.

Elles consistent en effets disponibles, en impositions annuelles, en biens nationaux à vendre, et en recouvrement de divers arriérés.

EFFETS DISPONIBLES.

Assignats estimés rester à mettre en émission sur les douze cents millions décrétés le sept mai dernier, pour	800,000,000
Pour ce qui restera des effets des acquèreurs des biens nationaux non payés.	357,000,000
Pour effets desdits acquéreurs pour les deux pour cent d'intérêts qu'ils devront payer sur le milliard de biens nationaux non payés. .	110,000,000
	1,267,000,000

Transport de l'autre part. . . .		1,267,000,000
REVENU ANNUEL.		
Impositions directes,	208,000,000	
Impositions indirecte	70,000,000	
Revenu des émigrés.	120,000,000	398,000,000
		1,665,000,000
Biens nationaux à vendre		1,370,000,000
DIVERS ARRIÉRÉS.		
Impositions arriérées.	648,000,000	
Arriéré de divers départements.	200,000,000	
Revente des domaines	100,000,000	948,000,000
		3,983,000,000
Déduisez les revenus de cette année de.		398,000,000
		3,585,000,000

Vous ne pourrez, législateurs, me suposer de l'inexactitude dans les sommes que je vous présente, formant les ressources de la nation française, les ayant toutes prises dans le rapport du comité des finances fait à la convention les 3 et 4 février dernier.

Depuis ce rapòrt, le comité des finances en a fait un autre, duquel il a résulté qu'il y avait pour 4 où 5 cent millions de liquidations à effectuer, pourquoi il faut les re-

. . . .	3,585,000,000,
tirer	500,000,000
Reste net,	3,085,000,000

Je dois vous présenter aussi un apperçu des dépenses annuelles que la république peut être obligée de faire, pour soutenir la guerre contre les puissances coalisées, en arrêtant les dilapidations.

600.000 hommes de toutes armes, soit de terre ou de mer; estimés à 1000 par homme	600,000,000
Dépense de la législature . . .	15,000,000
Rentes supposées dues par la nation	250,000,000
Dépenses imprévues.	45,000,000
Dépense annuelle en tems de guerre,	910,000,000
Retirez de cette dépense, les revenus annuels que je réduits de 60 millions pour l'année 1794, sur le revenu des biens des émigrés, ce qui le réduit à	338,000,000
Dépenses extraordinaires en tems de guerre, excédent les revenus.	572,000,000

Doù il résulte que les 3, 085, 000, 000, que vous avez à votre disposition, outre les revenus annuels, suffisent pour faire la guerre pendant plus de cinq années sans mettre d'impositions nouvelles sur les citoyens non compris ce qui restera

des biens des émigrés à disposer et la certitude de voir rentrer les forêts nationales à la disposition de la nation après un certain tems.

Avec de pareilles ressources, pouriez-vous, législateurs, laisser subsister les assignats? non. Ce serait immoler la république Française au bercèau, ce serait exposer les citoyens à manquer de tout ce qui est nécessaire à leurs existance. Vous en êtes incapables, représentans, du peuple, vous ne balancerez donc pas de renvoyer ma pétition aux comités des finances, d'aliénation et de salut public, réunis pour qu'ils vous en fassent le rapport sous quatre jours.

Représentans du peuple, que le jour de l'acceptation de la constitution, que vous avez présentée, soit le véritable jour de l'affermissement de la république Française. Que ce jour le décret qui ordonnera la rentrée de tous les assignats décré tés, soit affiché.

Ce décret en imposera plus aux ennemis de la république qu'une armée. Aussitôt qu'il sera arrivé dans les départemens pas un administrateur n'osera proposer à ses administrés de ne pas reconnaître les décrets de la convention nationale.

Qu'il sera beau, représentans du peuple, pour vous, ce juor où le dernier des administrateurs égarés viendra reconnaître ses erreurs et jurer l'unité et l'indivisibilité de la république Française.

Signé, R. PAYENNEVILLE,
de Rouen.

De l'Imprimerie de PAIN, *cloître Saint-Honoré.*